

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 OCTOBRE 2010

L'an deux mil dix, le vingt-neuf octobre, le Conseil municipal de la commune de Roset-Fluans dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Arnaud GROSPERRIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 octobre 2010

PRESENTS : 07

M. Arnaud GROSPERRIN, Maire
Mmes et MM. Claudie GARNIER, André COSTANTIN, Christophe GESLOT, Adjoint
Germaine DEMILLIERE, Sylvie ZILIO, Louis MARTIN, Conseillers

ABSENTS EXCUSES : 04

Mmes Sophie CRETIN, Josette COUETTE
MM. Christophe CANNELLE, Martial GOUNAND

M. Christophe GESLOT a été nommé secrétaire de séance.

Ouverture de séance 20 H 30

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 8 OCTOBRE 2010

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le procès verbal du Conseil municipal du 8 octobre 2010.

DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte au conseil des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation que lui a accordée le Conseil municipal par délibération du 4 avril 2008, conformément à l'article L 2122-22 du CGCT :

Décision n° 3 du 12/10/10 : Vérification technique périodique des équipements sportifs
(SOCOTEC : 200,00 € HT).

Décision n° 4 du 12/10/10 : Vérification technique périodique des installations électriques des bâtiments communaux
(SOCOTEC : 605,00 € HT)

ETUDE DE FAISABILITE ECOLE : SIGNATURE DU MARCHÉ

Monsieur le Maire rappelle le projet d'étude de faisabilité concernant la réhabilitation du bâtiment « école » et indique qu'une consultation a été menée pour la réalisation de cette étude.

La Commission d'Appel d'Offres « Construction de 2 groupes scolaires et la réhabilitation de deux écoles sur les territoires des communes d'Osselle et de Roset-Fluans » a retenu l'Atelier d'Architecture Alain DRAPIER (90, rue Carnot 70 200 LURE). Le coût pour la commune de Roset-Fluans est de **10 200 € HT**.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, le Conseil, à l'unanimité :

- Accepte le choix retenu par la Commission d'Appel d'Offres,
- Autorise le Maire à signer le marché selon la procédure adaptée et toutes pièces s'y rapportant.

POINT 1 DE L'ADDITIF A L'ORDRE DU JOUR : DEMANDE DE SUBVENTION étude de faisabilité « bâtiment école »

Monsieur le Maire explique au Conseil que le SIVOS du RPI souhaite construire une nouvelle école. L'école actuelle de Roset-Fluans sera affectée à un nouvel usage. Au travers d'une étude de faisabilité, la commune de Roset-Fluans a décidé d'engager une réflexion sur le futur usage de ce bâtiment. L'étude est subventionnée à 75 % avec un plafond de subvention de 9 000 €.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, le Conseil, à l'unanimité, décide :

- de se faire assister dans l'élaboration de son projet de réhabilitation de l'école dont le montant s'élève à 10 200 € HT,
- de solliciter l'aide du Conseil général,
- de se faire assister dans les 24 mois à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention,
- de convier le Conseil général et/ou ses structures relais lors des réunions qui se tiendront dans le cadre de l'étude.

TAXE D'HABITATION ABATTEMENTS : ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 8 OCTOBRE 2010

Monsieur le Maire fait part au Conseil du courrier que lui a adressé Monsieur le Préfet concernant la taxe d'habitation.

Ce courrier a été joint à la convocation du Conseil municipal.

Les explications de Monsieur le Maire entendues, le Conseil, après en avoir délibéré :

Décide d'annuler les délibérations ayant pour objets pour l'une « Taxe d'habitation-Institution de l'abattement général à la base », pour l'autre « Taxe d'habitation-Modification des taux de l'abattement obligatoire pour charges de famille ».

POINTS 2 ET 3 DE L'ADDITIF A L'ORDRE DU JOUR :
DEMANDE DE SUBVENTION : aménagement sécurité-abribus
AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX ROUTIERS (rue du Bas des Hous,
parking, chemin Pré Coucou)

Monsieur le Maire fait savoir que le courriel adressé au Conseil général à propos de l'implantation d'un abribus (lettre envoyée par les riverains au Conseil général) a conduit ce dernier à remettre en cause l'existence d'un arrêt dans cette zone (le précédent étant à 357 mètres au lieu de 1 000 mètres minimum). D'autant que l'arrêt actuel ne présente pas les conditions de sécurité requises.

Pour ce qui concerne la demande de subvention, Monsieur le Maire explique qu'il n'est pas possible en l'état de faire une telle demande pour deux raisons :

- Il faut d'abord attendre que le Conseil général donne son autorisation.
- Le devis demandé pour cet aménagement n'a pas été communiqué.

Divers

M. André COSTANTINI expose les différentes propositions de prêt concernant le financement des travaux routiers et d'électrification. Il s'avère que la proposition de la banque populaire est la plus intéressante avec un taux 2,355 % contre 3% en moyenne pour les autres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H 53.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Christophe GESLOT

Le Maire,
Arnaud GROSPERRIN

Compte rendu affiché le 5 novembre 2010